

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 18 octobre 2017 de M. Stéphane Guex: «Taille sauvage d'un arbre rue Bergalonne».**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Le mardi 26 septembre 2017, une entreprise privée est venue couper des branches d'un arbre situé dans la pointe de la parcelle sise entre la rue Bergalonne et la rue des Maraîchers.

Ces branches étaient jeunes, vertes et ne représentaient manifestement aucun danger pour la population.

Sachant que la taille des arbres est recommandée au printemps et que couper des branches en automne inflige des blessures plus longues et plus difficiles à cicatriser pour le végétal, je prie le Conseil administratif:

- de fournir les motifs de l'intervention sur cet arbre, au besoin avec l'expertise d'un dendrologue;
- de motiver ce qui a conduit à cette intervention plutôt qu'à chercher des solutions ayant moins de conséquences pour l'arbre;
- de justifier le choix d'une entreprise privée pour un tel travail;
- d'indiquer le coût de cette opération.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La manifestation de La Saga des Géants a obligé le Service des espaces verts (SEVE) à tailler partiellement l'arbre afin de permettre le passage du cortège. Etant donné qu'un minimum de branches ont été coupées lors de cette intervention, le SEVE devra intervenir de nouveau sur l'arbre avant mars 2018 afin d'équilibrer sa couronne. La taille n'entrave pas la pérennité de cette espèce.

A l'avenir, une taille en tête de chat sera réalisée environ tous les cinq ans, compte tenu de la vigueur de l'arbre et de la configuration des lieux. En effet, déjà par le passé (avant 2010), cet arbre avait été annuellement taillé en tête de chat à l'image des platanes sur les quais.

Le travail a été exécuté par une équipe spécialisée du SEVE et n'a pas généré de coût supplémentaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Guillaume Barazzone*